

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Formations SOLARIS - www.createur-quantique-formation.com

Mises à jour le 28/09/2024

1. Définitions

Prestataire : MURIEL GAILLARD EI, entrepreneure individuelle domiciliée 175 chemin du moulin de Cherchebruit, 64310 Saint Pée sur Nivelle enregistrée sous le numéro 84831126200028

Prestation : La ou les prestation(s) de service décrites dans la page de commande complétée par le Client, laquelle peut renvoyer à la présentation de l'offre souscrite fournie sur le Site ou tout autre moyen préalablement à la commande du Client.

Site : Les sites accessibles à partir des liens URL <https://createur-quantique-formation.com> et <https://www.formations.createur-quantique.com/> et tout autre site présentant les offres de Service du Prestataire.

Bon de commande : La page en ligne de commande ou le document PDF complété(e) par le Client, prévoyant les conditions particulières applicables à la Prestation proposée (offre souscrite, prix, modalités de paiement...) qui est validée par le Client pour passer commande.

Conditions Générales : Les présentes conditions générales de vente, dans leur version la plus récente qui sont acceptées par le Client au moment de la validation de son Bon de commande.

Contrat : Le Contrat est composé du Bon de commande (devis, page de commande en ligne...) validé par le Client et les Conditions Générales.

Client : Le professionnel, personne physique ou morale, validant le Bon de commande. Tout contrat est conclu dans une finalité professionnelle uniquement.

2. Conclusion du Contrat

Avant toute validation de sa commande, le Client peut demander toutes précisions sur l'offre de Prestation proposée à l'adresse muriel.gaillard@createur-quantique-formation.com.

La souscription peut être soumise à une procédure de pré-inscription afin de s'assurer de l'adéquation de la Prestation aux besoins de la personne souhaitant s'inscrire. Le Prestataire se réserve la possibilité de refuser une vente à toute personne ne présentant pas les prérequis nécessaires à la souscription de la Prestation ou lorsque le nombre maximal de participants a déjà été atteint.

Lorsque le Client a pris un rendez-vous à distance avec le Prestataire pour bénéficier d'une présentation ou d'une démonstration, il s'engage à honorer ce rendez-vous.

Le Contrat est opposable au Client dès l'acceptation par ce dernier du Bon de commande et des Conditions Générales qui lui sont transmis par tout moyen préalablement au paiement.

Le paiement même partiel de la Prestation confirme la commande ferme et définitive du Client et acceptation sans réserve des termes du Contrat jusqu'au terme de la Prestation, avec obligation de paiement de la totalité du prix, quel que soit les facilités de paiement prévues.

La personne procédant au paiement et engageant le Client, s'engage à en avoir le pouvoir, la capacité et agir à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

Le Prestataire se réserve la possibilité de refuser d'exécuter toute Prestation dont le Bon de commande afférent ne serait pas retourné validé par le Client avant l'expiration de sa date de validité.

En validant son Bon de commande, le Client garantit avoir disposé de l'ensemble des informations nécessaires pour évaluer l'adéquation de la Prestation à ses besoins propres. Le Client ne pourra en aucun cas remettre en cause son accord exprès sur les services commandés, et ce, même en cas d'erreur, d'omission ou d'oubli du Client conduisant à une inadéquation de la Prestation décrite dans le Bon de commande à ses besoins.

Après le premier paiement et sans que cela ne constitue une obligation, le Prestataire se réserve la possibilité de soumettre la transmission au Client des droits d'accès aux contenus de la Prestation, à la confirmation par le Client de son acceptation du Contrat applicable à sa commande par tout moyen, y compris de signature électronique.

Le Client reçoit après sa commande un email récapitulatif et dans un délai de maximum 24 heures après validation de sa commande, ses droits d'accès aux contenus de la Prestation.

Le Contrat exclut l'application des conditions générales d'achat du Client et tout accord antérieur non formalisé entre les parties.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par le Prestataire sur ses systèmes d'informations (site internet, outil de signature électronique, échanges de mails...) constituent la preuve de l'ensemble des faits, acceptation et transactions.

3. Durée

Le Contrat entre en vigueur à compter de la validation en ligne du Bon de commande supposant l'acceptation préalable des présentes.

Sauf mention contraire dans le Bon de commande, tout engagement de délai de délivrance de la Prestation est une estimation uniquement, sur la base des informations fournies par le Client, et tout délai est strictement indicatif.

Le Contrat est conclu pour la durée de réalisation de la Prestation et prend fin avec sa délivrance.

Quelles que soient les conditions d'échelonnement ou facilités de paiement prévues, le Client est redevable de l'ensemble des sommes prévues jusqu'au terme du Contrat, ce que le Client accepte expressément. En cas de résiliation anticipée, et sauf décision de justice devenue définitive emportant résolution judiciaire du Contrat, le Client demeurera redevable de la totalité du solde du Contrat jusqu'à son terme peu important l'état d'avancement de la Prestation.

4. Réception – Réserves

Tout usage ou commencement d'exploitation de la Prestation par le Client équivaut à sa réception sans réserve.

A compter de sa réception, le Client est seul responsable des éventuels livrables ou modèles fournis dans le cadre de la Prestation, qui assume toute conséquence dommageable de son utilisation. Les conditions particulières du Contrat pourront prévoir une procédure de réception et réserve des éléments de la Prestation différente de celle ci-après. Dès livraison de la Prestation et à l'issue de chaque opération ou étape de réception, le Client s'engage à vérifier que l'ensemble des critères de délivrabilité sont bien remplis conformément au Contrat.

Sauf accord contraire des parties, le Client disposera d'un délai de trois jours ouvrés pour émettre des réserves écrites, claires, précises et qualifiées sur la Prestation. A défaut, le Prestataire est présumé avoir été parfaitement réalisée et le Client renonce à toute réclamation ultérieure.

En cas de réserve, le Prestataire disposera alors d'un délai d'une semaine pour apporter les corrections adéquates et l'exécution des corrections vaudra réception.

Tout nouveau refus du Client malgré les corrections effectuées pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

5. Conditions tarifaires

Les conditions particulières de règlement de la Prestation sont indiquées dans le Bon de commande. Les prix sont exprimés en euros. Sauf mention contraire, ils sont exprimés hors taxe (H.T) et sont assujettis aux taxes en vigueur à la date de facturation, dont la taxe sur la valeur ajoutée. Ces prix sont fermes et non révisables jusqu'à la date d'expiration du Bon de commande. Le Client est expressément averti que le prix d'une offre commerciale est susceptible d'évoluer après l'expiration de la durée de validité d'une proposition commerciale n'ayant pas fait l'objet d'une commande par le Client dans les délais indiqués, le Prestataire pouvant émettre un nouveau Bon de commande non identique au précédent et se réservant la possibilité de faire évoluer ses tarifs.

Le Client est informé que la non-utilisation de la Prestation commandée n'entraînera aucune révision ou réduction de prix. Sauf offre spéciale, le prix total d'acquisition de la Prestation commandée sera exigé.

Un paiement échelonné peut être prévu dans le Bon de commande ou convenu entre les Parties. Dans ce cas, le Client accepte expressément qu'il s'agit uniquement de facilités de paiement, et non d'un abonnement sans engagement. Quelles que soient les facilités de paiement convenues ou en cas de résiliation unilatérale de la part du Client en cours de Prestation ou d'abandon, le Client est engagé pour le complet paiement de la Prestation jusqu'à son terme.

Dans le cas d'une offre spéciale, en cas de problème sur un paiement échelonné, le Client n'aura accès à la Prestation qu'une fois l'échéance réglée. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Client.

En cas d'absence de règlement ou de retard de règlement du Client, le Prestataire ne sera pas tenu de débiter la délivrance de la Prestation, ne pourra être tenu responsable d'un quelconque retard d'exécution et se réserve le droit de suspendre la Prestation.

Le Client accepte que les factures ou avoirs lui soient adressées au seul format électronique (PDF) et par courrier électronique. Le Client s'engage à informer le Prestataire si son adresse de facturation est différente de l'adresse de son siège social, de tout changement de dénomination sociale ou d'adresses de siège ou de facturation intervenant au cours de l'exécution du Contrat.

Lorsque le Client est un organisme en cours de formation, il lui appartient de demander directement au Prestataire de libeller les factures au nom et pour le compte de sa société en cours de formation. En tout état de cause, il est rappelé que le contrat est souscrit pour une finalité professionnelle exclusivement et que le Client ne pourra pas se prévaloir du droit de la consommation au titre de sa commande.

La mise en œuvre des préconisations fournies dans le cadre de l'accompagnement peut supposer des frais pour le Client notamment en matière de publicité sur les réseaux sociaux, de recours à des outils payants, etc. qui ne sont pas inclus dans le prix de la Prestation.

Selon les besoins du Client en matière d'accompagnement, tous les frais (déplacement, hébergement, restauration, etc.) engagés par le Prestataire pour les besoins de la Prestation sont à la charge du Client, sous réserve de la validation préalable de ces frais par le Client et sur présentation de la facture correspondante.

6. Incident de paiement

Le Prestataire se réserve le droit de mettre un terme immédiat à la Prestation en cas de non-paiement par le Client d'une ou plusieurs échéances.

De plus, toute somme non réglée à échéance sera augmentée d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros conformément à la législation en vigueur (Article L441-10 du Code de commerce) et les pénalités de retard sont exigibles sans titre exécutoire.

Les factures du Prestataire peuvent prévoir des pénalités de retard plus élevées qui s'appliqueront, le cas échéant.

La résiliation de la Prestation peut entraîner de plein droit la suspension et l'arrêt de la totalité des services souscrits par le Client auprès du Prestataire ainsi que l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues au titre du Contrat, en principal, frais et accessoires (intérêts de retard, frais bancaires éventuels).

7. Conditions générales d'exécution

Les Parties s'engagent à toujours se comporter comme des partenaires commerciaux de bonne foi conformément aux usages du commerce, à faire preuve d'un respect mutuel et à toujours coopérer pour le succès de leurs relations contractuelles.

Le Client atteste avoir reçu toute information utile lui permettant de s'assurer de l'adéquation du présent Contrat à ses besoins.

Le Client s'engage à toujours formuler ses demandes et/ou réserves de façon précise et claire, selon les règles d'usage.

Le Client est expressément informé que tous délais annoncés sont fournis à titre indicatif uniquement et dépendent notamment de la pleine collaboration du Client, par exemple celle de fournir un élément nécessaire à l'exécution de la Prestation.

Le Client s'engage à être présent aux rendez-vous fixés avec les personnes l'accompagnant dans le cadre de la Prestation. Sauf cas de force majeure au sens des présentes Conditions Générales, tout rendez-vous non honoré est définitivement perdu et ne fera pas l'objet d'une reprogrammation.

Le Client s'engage à faire un usage loyal de la Prestation et garantit qu'il affectera à l'exécution du Contrat un personnel suffisamment compétent, formé et disponible pour permettre au Prestataire de remplir ses obligations. En tout état de cause, le Client s'engage à prendre toutes les mesures pour adapter son matériel et les compétences de son personnel afin de permettre au Prestataire d'exécuter la Prestation.

La Prestation est en partie ou en totalité, selon l'offre souscrite, réalisée à distance. Le Client garantit disposer du matériel informatique et de la connexion à internet indispensables pour bénéficier de cette Prestation, à ses frais exclusivement.

D'une façon générale, le Client est dûment informé que la Prestation nécessite des efforts, sa participation effective à l'ensemble des exercices ainsi que des investissements intellectuels et pécuniaires pour atteindre les résultats recherchés.

La confirmation de la réussite de la formation souscrite peut être soumise à une évaluation de la part du Prestataire. Le Client accepte expressément qu'en cas de non suivi de la formation, d'abandon ou d'échec des exercices d'évaluation, le Prestataire pourra refuser toute attestation de réussite au Client et refuser que le Client se prétende comme ayant été formé auprès du Prestataire.

Le Client s'engage à un suivi actif des actions de formations et au respect de la méthodologie préconisée au cours de son accompagnement individuel et/ou collectif.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable d'un quelconque dommage résultant d'un manquement du Client à ses engagements.

8. Conditions d'accès aux Groupes

La Prestation peut inclure l'adhésion du Client à des groupes d'entraide ou espaces de contribution en ligne (ci-après « Groupe(s) »), accessibles sur les systèmes d'informations du Prestataire ou sur des sites tiers tels que des plateformes en ligne. L'accès au Groupe pourra être conditionné à l'envoi par le Client d'une demande d'adhésion au Groupe. Le Prestataire peut créer et supprimer les Groupes en fonction des besoins de son activité et pourra, si nécessaire, demander au Client de renouveler sa demande d'adhésion.

Le Client s'engage à la plus stricte confidentialité vis-à-vis de l'identité des autres membres des Groupes et des informations qui y sont partagées, pendant toute la durée du Contrat et pendant une durée d'au moins 5 ans ensuite.

Sauf accord préalable du Prestataire, il est strictement interdit d'utiliser les accès aux Groupes pour faire la promotion de ses biens ou services et plus généralement, d'utiliser ces accès à des fins de prospection commerciale pour soit ou le compte de tiers.

En tout état de cause, le Client s'abstient de toute publication, commentaire, message ou toute autre communication interdite par la loi ou le règlement ou portant atteinte aux droits de tiers ou du Prestataire.

Toute publication ou contenu étant constitutif d'une infraction ou ayant pour objet la provocation à la commission d'une infraction (menaces, incitation à la haine ou à la violence, apologie du terrorisme, discrimination, escroquerie, usurpation d'identité, contrefaçon de droits de propriété intellectuelle, spam, injure, diffamation, harcèlement, contenus obscènes...) pourra faire l'objet d'une suppression et donnera lieu à l'exclusion du Client du Groupe et à l'interruption immédiate et définitive de la Prestation, sans dédommagement possible.

Par ailleurs, le Prestataire n'exerce aucun contrôle sur d'éventuels groupes qui ne seraient pas créés à son initiative mais à celle de tiers, y compris par un Client, et dont elle ne serait pas administratrice. Le Prestataire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable, à quelque titre que ce soit, des agissements des membres de ces Groupes ou de tout autre dommage résultant de l'utilisation de ces Groupes n'étant pas sous son contrôle ou dont elle ne serait pas administratrice.

Les mêmes conditions s'appliquent à tous modules collectifs en présentiel (confidentialité, respect, etc.).

9. Conditions relatives aux modules en présentiel

Le Client s'engage à s'informer avant toute commande de la programmation de modules en présentiel dans les prestations proposées, pouvant donner lieu à des frais supplémentaires non compris dans le prix de la Prestation dans les conditions ci-après.

Lorsque la Prestation intègre des modules d'accompagnement en présentiel, le Prestataire se réserve la possibilité de les organiser après la commande en fonction du nombre de participants prévus, de leur localisation et de leurs disponibilités.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fixer des dates et une localisation convenant au plus grand nombre.

Le Client est informé dans un délai raisonnable des dates et de la localisation retenue pour les modules en présentiel, ainsi que du délai prévu pour confirmer ou non sa présence. A défaut de réponse dans le délai prévu, le Client sera réputé indisponible.

Les frais d'hébergement, de transport et de restauration sont à la charge du Client uniquement et ne sont pas compris dans le prix de la Prestation.

En cas d'indisponibilité du Client aux dates proposées ou en cas de désistement par le Client pour un cas de force majeure tel que défini par les présentes, le Prestataire mettra en œuvre des sessions de rattrapage à distance ou proposera au Client de participer aux futures sessions en présentiel organisées par le Prestataire. Dans ce second cas, le Client accepte expressément que la Prestation soit différée en fonction des prochaines dates disponibles et qu'il intègre un nouveau groupe. Le Prestataire se réserve la possibilité de demander tout justificatif au Client pour justifier du cas de force majeure invoqué.

Le désistement par le Client, hors cas de force majeure et quel que soit le délai de préavis avant le début du module en présentiel, ne donne lieu à aucun remboursement ou défraiement de quelque sorte que ce soit.

En cas de désistement de plus d'un tiers des participants inscrits, le Prestataire se réserve la possibilité de différer les dates prévues, ce que le Client accepte expressément et tient en compte lors de ses réservations en souscrivant au besoin toute assurance annulation utile (transport ; hébergement...).

10. Droits d'accès - Propriété intellectuelle

En contrepartie du paiement du prix de la Prestation, un droit d'utilisation strictement personnel, non cessible et non exclusif pour une durée limitée, durée variable en fonction de la Prestation souscrite est accordé au Client sur les contenus et supports quels qu'en soient la forme et les moyens d'accès (papier, électronique, numérique, orale, vidéo, etc.).

Les contenus et supports utilisés par le Prestataire pour délivrer la Prestation sont et demeurent la propriété exclusive du Prestataire. Toute transmission d'un contenu/livrable à un Client est effectuée pour un usage, une destination et une durée déterminés dans le cadre de la Prestation.

La fourniture de la Prestation n'entraîne aucune cession de droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droits de producteur de base de données, droit de marque, etc.) sur tout ou partie des contenus et/ou livrables fournis au titre de la Prestation. Toute exploitation de de la Prestation non autorisée dans le cadre du Contrat est formellement interdite sous peine de poursuites.

A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée par le Prestataire. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser et d'exploiter tout contenu qui lui serait fourni dans le cadre de la Prestation pour un usage non prévu au titre du Contrat ou incompatible avec sa destination, et notamment pour le compte de tiers ou pour la revente. Le Client engage sa responsabilité en cas de cession, d'exploitation ou de communication des contenus non autorisée.

Tout identifiant de connexion fourni par le Prestataire au Client est strictement personnel, individuel, confidentiel et intransmissible. Le Client s'engage à ne souscrire à la Prestation qu'à des fins exclusivement professionnelles pour ses activités propres, et déclare ne pas revendre, distribuer ou louer à des tiers tout ou partie de la Prestation et notamment le contenu fourni ou tout autre produit reçu dans le cadre de sa commande. Le Client qui ne respecterait pas cet engagement s'expose à des poursuites.

Le Client répondra de toute utilisation non autorisée, frauduleuse ou abusive de ses identifiants, et informera sans délai le Prestataire de la perte ou du vol de ces derniers. En cas de violation avérée des conditions d'accès aux contenus et outils de la Prestation, le Prestataire se réserve le droit de suspendre les droits d'accès du Client et d'interrompre la Prestation sans indemnité, préavis, ni information préalable.

A l'issue de la Prestation, en cas de validation de l'ensemble des modules de formation et évaluations, le Client pourra être autorisé selon certaines conditions à faire un usage à titre de référence des signes distinctifs du Prestataire afin d'indiquer qu'il a été formé par le Prestataire.

« CREATEUR QUANTIQUE » est une marque verbale déposée sous le n° 5026347 auprès de l'INPI, La méthode « EVOCQ » également sous le n°5075766. Leur usage est soumis à l'autorisation du Prestataire dans les conditions prévues par la loi.

Dans ce cas, le Client s'engage à respecter les conditions d'usage de cette référence qui lui seront fournies par le Prestataire. Notamment, le Client s'engage à ne pas utiliser cette référence comme une certification diplômante reconnue par l'Etat ou susceptible de le confondre avec un professionnel de santé. Le Prestataire se réserve la possibilité de restreindre ou d'interdire tout usage de ses signes distinctifs si le Client y porte manifestement atteinte ou porte atteinte à la réputation du Prestataire du fait d'agissements fautifs.

En tout état de cause, le Prestataire demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de la Prestation fournie au Client. Toute concession de droits de propriété intellectuelle non prévue dans le Contrat devra faire l'objet d'un accord distinct entre les parties. Le Prestataire se réserve par ailleurs le droit de mettre un terme immédiat à la Prestation du Client en cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle imputable au Client.

11. Evolution de la Prestation

Toute prestation et/ou tout produit complémentaire à la Prestation décrite dans le Bon de commande pourra faire l'objet d'un devis distinct qui pourra être soumis à d'autres conditions contractuelles, ce que le Client accepte expressément. A défaut, tout nouveau devis ou bon de commande ainsi que toute proposition commerciale effectués par écrit (mail, document...) au Client et ayant fait l'objet d'un accord sera soumis aux Conditions Générales. Le Client accepte expressément qu'un échange de mail puisse valoir accord pour une prestation complémentaire.

Le Prestataire se réserve la possibilité de faire évoluer ses Conditions Générales à tout moment dans les conditions prévues par la loi.

12. Données personnelles

Le Prestataire est responsable des traitements des données de ses Clients contenant des informations personnelles sur les dirigeants sociaux et/ou les collaborateurs du Client qui sont ses interlocuteurs, recueillies dans le cadre de l'exécution du Contrat et préalablement à sa conclusion, pour l'élaboration de la proposition commerciale ou toutes relations précontractuelles habituelles entre professionnels, lorsque ces traitements ont pour finalité la gestion de la relation prospect-client, la facturation du Client, l'assistance du Client ou toute autre finalité légitime pour laquelle le Prestataire agit pour son propre compte.

Les personnes physiques concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, déréférencement et portabilité dans les conditions et limites prévues par la loi en adressant une demande écrite à notre siège, indiqué en-tête des présentes. Le Client garantit qu'il est autorisé à communiquer au Prestataire des informations sur ses collaborateurs, et en particulier sur les utilisateurs de la Prestation qu'il désignerait au Prestataire ou toutes autres personnes physiques dont des données à caractère personnel sont communiquées par le Client au Prestataire pour les besoins de l'exécution du Contrat.

Le Client est informé et accepte que la Prestation puisse comporter des dispositifs techniques permettant de suivre l'utilisation de la Prestation (utilisateur connectés, adresse IP, type d'application utilisées, logs divers de connexion et d'utilisation) sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la lutte anti-contrefaçon, et/ou pour identifier et/ou prévenir une éventuelle utilisation illicite ou non-conforme de la Prestation.

La politique de confidentialité du Site fait partie intégrante des présentes.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des collectes et des traitements de données à caractère personnel réalisés par le Client et/ou par des tiers au Contrat.

13. Référence commerciale

Le Client accepte d'être cité par le Prestataire comme étant son client pour la Prestation fournie dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur le site internet et les réseaux sociaux du Prestataire, ses plaquettes

commerciales (pdf ou papier), lors des entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, présentations lors de colloques, dans le cadre de publications spécialisées sur les marchés professionnels, en sus des cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Ainsi, le Client accepte que le Prestataire puisse faire référence à son nom, sa dénomination sociale, un ou plusieurs logos ou marques déposées du Client sur les supports susvisés dans le monde entier.

Le Prestataire pourra faire une présentation de la Prestation fournie au Client, sans que cela ne puisse être considéré comme une atteinte à la confidentialité ou un acte de contrefaçon de marque. Le Client accepte que le Prestataire fournisse une description de la Prestation et du suivi de projet effectué dans sa communication. Le Client peut informer le Prestataire par tout moyen écrit et à tout moment de son refus et/ou demander le cas échéant le retrait de la référence susvisée.

Tout utilisateur du Site est informé que les avis présents sur le site font l'objet d'un contrôle préalable par le Prestataire avant d'être publiés. Les avis peuvent concerner la Prestation directement ou des prestations connexes fournies par le Prestataire.

14. Captations – Droits à l'image

Les webinaires et autres sessions à distanciel susceptibles d'être inclus dans la Prestation pourront être enregistrées pour être diffusées en tant que replays auprès des autres clients du Prestataire. Le bénéficiaire de la Prestation peut choisir un pseudonyme et couper sa caméra s'il ne souhaite pas figurer dans les replays. A défaut, il est réputé accepter tout enregistrement et diffusion ultérieure.

Les captations des événements pourront être enregistrées et publiées par la Société, y compris sur les réseaux sociaux sous forme d'extraits ou encore en tant que replays gratuits ou payants. Si le Client ne souhaite pas apparaître, il lui plaira de se placer en fond de salle, de ne pas participer aux photos groupées, de ne pas faire un signe au photographe / cameraman dans le champ duquel il pourrait être placé.

Il appartient aux Clients d'informer leur bénéficiaire des Prestations et tout événements à distance ou en présentiel, des conditions de prises de vue. Les droits à l'image des personnes figurant dans les captations sont cédés au Prestataire qui pourra les exploiter librement dans le monde entier compte tenu des exploitations sur internet, pendant 70 ans, sauf opposition de leur part dans les conditions prévues par la loi.

15. Limitation de responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique ou logicielle ou toute cause qui lui est étrangère.

En aucun cas, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable au titre des litiges intervenant entre le Client et ses propres prospects, clients ou des tiers au Contrat.

Le Prestataire n'est titulaire d'aucune certification professionnelle ou diplôme d'Etat et la Prestation ne constitue en aucun cas une certification ou une formation reconnue par l'Etat.

Les activités de praticien faisant l'objet de la formation ont pour but de contribuer au bien-être.

Elles ne tendent à l'établissement d'aucun diagnostic ni traitement de maladies et ne peuvent en aucun cas se substituer aux services et conseils d'un professionnel de santé habilité.

L'UTILISATION ET L'EXPLOITATION DES INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DE LA PRESTATION SE FONT SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ ET AUX RISQUES ET PÉRILS DU CLIENT. LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DES INTERPRÉTATIONS QU'IL FAIT DES INFORMATIONS FOURNIS AU TITRE DE LA PRESTATION ET DES DONNÉES DES CONSEILS QU'IL EN DÉDUIT ET DES ADAPTATIONS RÉALISÉES POUR SON ACTIVITÉ COMMERCIALE PROPRE.

Notamment, la Prestation ne constitue en aucun cas un conseil médical, juridique ou comptable pour le Client, qui s'engage pour tout accompagnement personnalisé à faire appel à des professionnels habilités pour disposer de ce type de conseil. Tout document fourni sous la forme de modèle ne constitue pas un conseil personnalisé.

Le Client porte la responsabilité d'éditeur en cas de publication des contenus en son nom et, en tout état de cause, d'hébergeur des contenus publiés sur ses sites internet, réseaux sociaux et blogs y compris lorsqu'ils ont été délivrés par le Prestataire.

Le Prestataire n'accorde aucune garantie au titre des éventuels contenus réalisés par le Prestataire pour le Client et notamment qu'ils ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers, ou à tout autre droits et notamment sans que cela soit limitatif, droit des marques, droit à l'image / vie privée, droit à la réputation, diffamation, dénigrement.

Le Prestataire ne pourra être considéré comme ayant un quelconque mandat ou offrant une quelconque garantie et ne pourra aucunement voir sa responsabilité engagée, de quelque manière que ce soit, du fait du contenu ou de l'utilisation d'un site Internet ou de tiers et/ou de la commande et l'utilisation de produits et services de tiers par le Client, y compris dans le cadre de la Prestation.

QUEL QUE SOIT LE TYPE DE PRESTATION, LA RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE EST EXPRESSÉMENT LIMITÉE À L'INDEMNISATION DES DOMMAGES DIRECTS PROUVÉS PAR LE CLIENT ET LA SOMME DU MONTANT DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, PÉNALITÉS ET INDEMNITÉS DE TOUTES NATURES EST PLAFONNÉE AU MONTANT DU PRIX PAYÉ PAR LE CLIENT AU TITRE DE LA PRESTATION COMMANDÉE QUI SERAIT À L'ORIGINE DU DOMMAGE INVOQUÉ PAR LE CLIENT.

16. Force majeure - Incapacité

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : grèves ou conflits sociaux internes ou externes au Prestataire, désastres naturels, incendies, épidémie ou pandémie, interruption des télécommunications, interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Prestataire.

En cas d'incapacité de travail d'un intervenant en charge de la Prestation, par suite de maladie, congé maternité/paternité ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit de modifier le planning prévu ou de modifier les intervenants, sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités.

En cas d'impossibilité de réaliser la Prestation pour les motifs susvisés, le Prestataire avertira le Client dans un délai raisonnable de son incapacité et dans la mesure du possible de la durée de celle-ci. Dans ce cas, la Prestation sera suspendue pendant toute la durée de l'incapacité et reprendra à son terme. Si celle-ci dure plus de trois mois, le Client pourra décider du maintien ou non de la réalisation de la Prestation. En cas de non-maintien, toute prestation effectuée sera due dès lors qu'elle a été rendue.

17. Résiliation

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations du présent Contrat non réparé dans un délai d'un mois à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant ledit manquement, le présent Contrat pourra être résilié de plein droit par la partie lésée sans préjudice des dommages et intérêts auxquels cette dernière pourrait prétendre.

Pendant cette période et à défaut de règlement amiable, les relations entre les Parties se poursuivent de façon loyale, sincère et normale et le Client s'engage à régler le prix de la Prestation.

En cas de faute grave, portant atteinte à la finalité du Contrat et rendant impossible le maintien du lien contractuel, la période de préavis pourra être écartée par la Partie lésée sans que l'autre Partie ne puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice à ce titre. Dans ce cas, le Contrat est résilié à réception du courrier de notification de la résiliation adressée par la Partie lésée à l'autre Partie, par voie recommandée.

Tout défaut de paiement du Client constitue une faute grave du Client.

Le Contrat pourra également être résilié par anticipation en cas de liquidation ou redressement judiciaire de l'une ou l'autre des Parties dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, et sous réserve, le cas échéant, des dispositions d'ordre public applicables.

18. Généralités

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses viendraient à être déclarées nulles par une décision de justice ou s'avèreraient impossible à mettre en œuvre, la validité des autres dispositions ne sera pas affectée et les parties s'engagent à négocier de bonne foi une disposition de remplacement.

Les dispositions de ce Contrat qui, expressément ou implicitement, sont destinées à survivre à la résiliation ou au terme du Contrat, notamment mais non exclusivement les dispositions des articles "propriété intellectuelle ; données personnelles ; référence commerciale ; limitation de responsabilité", demeureront pleinement en vigueur après la résiliation, l'expiration ou l'achèvement du présent Contrat.

Les titres et sous-titres des articles figurant sont inclus à titre de pure commodité. De convention expresse entre les parties, ces titres et sous-titres ne pourront en aucun cas servir à interpréter quelque disposition que ce soit du Contrat.

Sauf mention contraire, le fait pour une partie de ne pas revendiquer l'application d'une disposition quelconque du Contrat ou d'en tolérer l'inexécution de façon temporaire ou permanente, ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation par cette partie à exercer les droits qu'elle détient au titre des présentes.

Le fait pour une partie de tolérer une inexécution ou une exécution imparfaite du Contrat ou plus généralement de tolérer tout acte, abstention ou omission de l'autre partie non conforme aux dispositions du Contrat ne saurait conférer un droit quelconque à la partie qui bénéficie d'une telle tolérance.

Les parties reconnaissent qu'elles agissent en qualité de co-contractants indépendants. Le Contrat ne peut avoir pour effet de créer entre elle une société ou association de forme quelconque.

Le droit français est applicable au Contrat.

EN CAS DE LITIGE, LES PARTIES S'EFFORCERONT DE TROUVER UN ACCORD AMIABLE.

A DÉFAUT D'ACCORD, VIS-À-VIS DES PROFESSIONNELS, LES JURIDICTIONS SITUÉES DANS LE RESSORT DU SIÈGE DU PRESTATAIRE SERONT COMPÉTENTES.

CONDITIONS PARTICULIERES EN CAS DE VENTE A UN CLIENT CONSOMMATEUR

Le Prestataire se réserve la possibilité de proposer certaines prestations à des particuliers pour leurs besoins propres, sans visée professionnelle.

Dans ce cas, le Client ayant la qualité de consommateur garantit avoir pris connaissances des conditions particulières suivantes.

DROIT DE RETRACTATION

Délai. Le Client peut se rétracter du contrat conclu avec le Prestataire sans donner de motif dans un délai de quatorze jours calendaires commençant le jour suivant la Commande (le lendemain du jour de la souscription du contrat). Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé jusqu'à l'expiration de la dernière heure du premier jour ouvrable suivant.

Exercice. Pour exercer le droit de rétractation, le Client notifie au Prestataire (muriel.gaillard@createur-quantique-formation.com) sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Le Client peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire. Il s'agit d'un droit des consommateurs et non d'une garantie commerciale.

En cas de rétractation pour un ou plusieurs Prestations, le Prestataire rembourse le prix réglé au plus tard quatorze jours à compter du jour après réception de la décision de rétractation, par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, à moins que le Client n'accepte un moyen différent.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

A l'attention de MURIEL GAILLARD - muriel.gaillard@createur-quantique-formation.com - 175 chemin du moulin de Cherchebruit, 64310 Saint Pée sur Nivelles :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date:

(*) Rayez la mention inutile.

ATTENTION, CE DROIT DE RÉTRACTATION NE POURRA PAS ÊTRE EXERCÉ SOUS CERTAINES CONDITIONS EN CAS DE :

- Fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- Fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après l'accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation;
- Fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été scellés par le consommateur après la livraison ;
- Fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications ;
- Fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ;
- Fourniture de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée (conférence, évènement en direct...);
- Lorsque le Client est un professionnel.
- Lorsque le contrat a été conclu dans une finalité professionnelle actuelle ou future.

Si le Client demande à bénéficier d'une prestation de service, directement après la Commande sans attendre la fin du délai de rétractation mais ne renonce pas à son droit dans les cas prévus ci-avant, il verse à la Société un montant correspondant à la Prestation fournie jusqu'à la

communication de sa décision de se rétracter. Ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu au moment de la Commande. Si le prix total est excessif, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni.

Dans le cadre des exceptions légales et lorsque la loi l'exige, il pourra être demandé au Client au moment de la Commande, d'indiquer son accord à bénéficier de la Prestation avant la fin du délai de rétractation et/ou pour son renoncement au droit de rétractation via une case à cocher ou tout autre moyen adéquat. A défaut, la Société se réserve la possibilité de n'envoyer aucun contenu au Client avant l'expiration du délai de quatorze jours, ce qu'il accepte expressément.

Cessation de la Prestation en cas d'exercice. L'exercice du droit de rétractation met fin à l'obligation des parties soit d'exécuter le contrat soit de le conclure lorsque le consommateur a fait une offre. L'exercice du droit de rétractation d'un contrat principal met automatiquement fin à tout contrat accessoire, sans frais pour le consommateur autres que ceux prévus par la loi. Le Client est donc informé que la Société cessera immédiatement la Prestation en cas d'exercice du droit de rétractation.

BLOCTEL

Les coordonnées téléphoniques du Client pourront être demandées par le Prestataire dans le cadre d'une Commande. Le Client consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique est informé qu'il peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique appelée "Bloctel" (plus d'informations sur bloctel.gouv.fr). Lorsque le Client est inscrit à cette liste, le Prestataire n'opère pas de démarchage téléphonique et pourra contacter par téléphone le Client uniquement pour des sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'une Commande en cours et ayant un rapport avec l'objet de cette Commande.

MEDIATION A LA CONSOMMATION

En cas de litige, le Client s'adressera en priorité au Prestataire pour tenter de trouver une solution amiable.

En cas de difficulté dans l'application du présent contrat, le Client consommateur résidant en Europe a la possibilité, avant toute action en justice, de solliciter le recours d'un médiateur de la consommation auprès du centre de médiation CM2C auprès duquel le Prestataire est adhérent et dont les coordonnées sont les suivantes :

- <https://www.cm2c.net/contact.php>
- cm2c@cm2c.net
- CM2C, 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris
- 01 89 47 00 14 - Du Lundi au Vendredi - De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le médiateur tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. Les parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur. Dans ce contexte, tout consommateur européen peut saisir la

plateforme de Règlement en ligne des litiges (RLL) accessible à partir de l'adresse URL suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>.